

Le 28 avril et après : en grève générale reconductible pour la conquête de nouveaux droits !

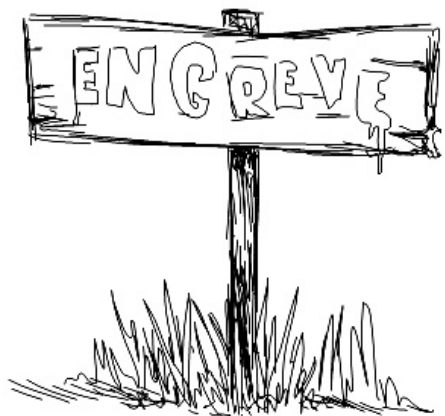


Après plus d'un mois de manifestations et de grèves éparses contre le projet de « Loi Travail », **le gouvernement PS-Medef ne semble pas décidé à faire machine arrière**. Nous avons évidemment eu droit à quelques **tentatives honteuses d'achat de la paix sociale** : retrait des mesures les plus outrancières du projet de loi initial, relèvement symbolique du point d'indice des fonctionnaires, promesses aux organisations de jeunesse sur la taxation des CDD ou l'augmentation des apprentis.

Mais en quoi consiste-t-elle cette « Loi Travail » ?

- Il s'agit d'une nouvelle étape d'un processus visant à une refonte du droit du travail en France et à la remise en cause de deux principes importants pour la protection des salariés : la hiérarchie des normes et le principe de faveur. Pour faire court, un système qui garantit collectivement aux salariés des droits minimums et dont les dérogations ne peuvent aboutir qu'à une amélioration de leurs conditions de travail. La destruction programmée de ce système, **cette entreprise de sape de nos droits** ne date pas d'hier : cela fait près de vingt ans qu'il a commencé. Peu à peu, les gouvernements successifs cherchent à nous individualiser, à détruire un cadre qui permettait d'envisager la défense de nos droits de manière collective. Le gouvernement et le patronat évoquent **une « simplification » du code du travail**. Il semble qu'on aille pourtant vers **une vraie complexification du droit du travail**, par la multiplication des accords collectifs négociés à l'échelle interprofessionnelle, professionnelle, jusque dans le cadre restreint des entreprises et établissements. Si les patrons s'accomoderont certainement de cette nouvelle logique, **les salariés, eux, auront inmanquablement de plus en plus de difficultés à défendre leurs droits**, que ce soit collectivement, du fait de la multiplication des accords, ou individuellement (sur le plan juridique).

Après une **mobilisation encourageante en mars**, l'apparition d'**assemblées populaires de rue en ce début du mois d'avril** (les « nuits debout »), **il est temps d'envisager de passer à la vitesse supérieure**. Nous devons imposer collectivement nos vues aux appareils syndicaux, à l'État et au patronat. Construisons, de façon interprofessionnelle et en imposant, par la base constituée des salariés, chômeurs, lycéens, étudiants, retraités, prisonniers, migrants, etc. notre agenda et nos modes d'action : **la démocratie directe, la grève générale reconductible, la réappropriation de nos lieux de vie et de travail**. Dès le 29, réunissons-nous en



assemblées générales sur nos lieux d'activité pour voter la grève, faisons en sorte que ce mouvement soit une occasion de construire des solidarités durables, gagner des habitudes d'organisation collective que nous continuerons à développer et qui sont les meilleures armes contre les visées antisociales du patronat et de l'État.

Nous ne pouvons nous contenter du retrait, même total, de la Loi Travail. En effet, elle s'inscrit dans un processus historique qui ne s'arrêtera pas si facilement. **Nous devons conquérir de nouveaux droits :**

- Commençons par simplifier du code du travail dans le sens d'**un outil de protection fort et efficace pour les salariés**.
- Imposons la reconstruction d'**un système de sécurité sociale plus juste et réellement pérenne** financièrement, en (re)fusionnant ses différentes branches (famille, retraites, maladie, ainsi que chômage, également attaquée en ce moment) et en mettant fin aux exonérations de cotisations sociales patronales.
- Conquérons de nouveaux droits afin d'améliorer nos conditions de vie, diminuons réellement le temps de travail.
- ***Reprenons nos affaires en main : c'est nous qui produisons, c'est nous qui décidons !***

Syndicat Intercorporatif de Nantes et sa Région
Confédération Nationale du Travail
<http://ulnantes.cnt-f.org>
interco44@cnt-f.org